



Réf : GT/2025-2026

Les Abymes, le 10 septembre 2025

Affaire suivie par :
TAUPE Gladys
Responsable académique harcèlement
Tél : 0590 47.81.14/ 0690260410
Fax : 0590 47.81.56
Mél : nonauharcèlement@ac-guadeloupe.fr
Parc d'activités la Providence
ZAC de Dothémare BP 480
97183 Les Abymes Cedex

À l'attention des Chef(f)(e)s d'établissement des
Collèges et Lycées publics et privés sous contrat et des IEN

Objet : Rentrée scolaire 2025 – Informations relatives à la lutte et à la prévention du harcèlement scolaire

Madame, Monsieur,

La lutte contre le harcèlement entre élèves demeure une priorité nationale. Dans le cadre du déploiement du programme pHARe pour l'année scolaire 2025-2026, nous vous remercions pour votre engagement constant et vous transmettons ci-dessous les principales informations et échéances à venir.

Axes d'actions :	Mesures prévues :	Echéances/ Objectifs :
Programme pHARe	- Généralisation obligatoire dans toutes les écoles, collèges et lycées - Passation du questionnaire d'autoévaluation de chaque élève de CE2 à la Terminale	Engagement annuel
Outils pédagogiques & formation	- Mise à disposition de mallettes pédagogiques - Formation continue de tous les personnels, y compris contractuels	Tous formés d'ici 2027
Prévention du cyberharcèlement	- Généralisation de la "pause numérique" dans tous les collèges.	Rentrée 2025

1) Réunion des référents harcèlement

La **première réunion académique** des référents harcèlement aura lieu :

Mardi 30 septembre 2025 De 9h à 11h30 Salle DOLLIN

Nous vous remercions de bien vouloir autoriser les référents harcèlement de votre établissement à y participer.

Une participation à distance est également possible via le lien suivant :

 [Connexion à la réunion visio](#)

2) Plateforme pHARe : initialisation 2025-2026

Comme à chaque rentrée, vous êtes invités à initialiser l'année scolaire 2025-2026 sur la plateforme pHARe. Dans l'onglet administration, il vous sera demandé de prendre en compte votre niveau de labellisation acquis et ainsi vous engager dans le programme. Vous devrez actualiser les données et procéder à la désignation du coordonnateur ou assistant de circonscription. Tous les établissements doivent être labellisés à minima au niveau 1 et dans une démarche d'amélioration du climat scolaire en obtenant les labels 2 et 3.

Rappel des critères de labellisation :

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Constituer une équipe ressource (de circonscription ou d'établissement) de 5 personnes minimum pour prendre en charge les situations de harcèlement et former toute la communauté	Assurer 1 à 2 jours par an de formation à destination des membres de l'équipe Phare	Désigner au moins un formateur climat scolaire dans l'équipe Phare
Participer à la journée nationale Non au harcèlement du mois de Novembre	Participer au prix Non au harcèlement ou au Safer Internet Day	Participation aux trois temps forts
Informers les parents du programme Phare et de son protocole national	Réaliser un atelier parent.	Former une équipe de parents-ambassadeurs
Former une équipe d'élèves ambassadeurs (minimum de 10 élèves, uniquement en collège et lycées)	Mettre en œuvre les 10h d'apprentissage pour chaque élève du CP à la Terminale	Définir les axes du projet d'amélioration du climat scolaire

Pour permettre aux personnels du premier et du second degré d'apporter une réponse cohérente, rapide et systématique à toutes les situations de harcèlement, tous les documents utiles sont rassemblés dans une « boîte à outils » commune : protocole national, outils de suivi des situations, lien avec les familles, etc.

Ces ressources sont téléchargeables [dans l'espace documentaire de la plateforme Phare](#).

Des outils disponibles à l'attention des parents

Les mallettes ont pour vocation de devenir des boîtes à outils communes de toute la communauté éducative. Elles regroupent le protocole Phare, la grille des signaux faibles et plus d'une dizaine de fiches permettant de s'adapter à chaque situation, à chaque interlocuteur et à chaque niveau de signalement. Grâce à une traçabilité renforcée, ces supports garantiront un suivi des situations et permettront de diffuser une information transparente, en lien avec les familles.

La communication avec les familles, qu'il s'agisse de celle de l'élève victime ou de l'élève auteur, constitue une démarche essentielle, désormais structurée dans le programme national pHARe. Ce nouveau formalisme vise à garantir une prise en charge globale, cohérente et transparente de chaque situation, dans un esprit de co-construction entre l'école et les familles.

Vous retrouverez :

- Un courrier à adresser **aux responsables légaux de l'élève victime** pour les informer de l'ensemble des mesures mises en place pour prendre en charge la situation de harcèlement subie par leur enfant
- Un courrier à adresser aux **responsables légaux de l'élève auteur** pour les informer de l'ensemble des mesures mises en place pour remédier à la situation de harcèlement dans laquelle est impliqué leur enfant.

3) Les temps forts du programme à venir :

- **Jeudi 6 novembre 2025** : Journée nationale de lutte contre le harcèlement (focus sur la mobilisation des parents d'élèves)
- **D'octobre à janvier** : Participation au prix "Non au harcèlement" (calendrier à venir)
- **Mardi 10 février 2026** : Safer Internet Day

4) Formation des personnels : une priorité

Pour information : La plateforme de formation Magistère évolue.


Dans le cadre de l'amélioration continue de la formation des personnels de l'Éducation nationale, la plateforme **MAGISTÈRE**, dédiée à la formation en ligne, connaît un changement d'interface.

L'objectif fixé est la formation de **l'ensemble des personnels d'ici 2027**. Deux modalités complémentaires sont disponibles :

- **Autoformation** via M@gistère :
 - Prévenir et lutter contre le harcèlement à l'école
 <https://partage02.magistere.apps.education.fr/course/view.php?id=379>.
- **Formation en présentiel** via M@gistère et en partenariat avec les EAFC.
 - **Travailler collectivement pour lutter contre le harcèlement à l'école**

Il est recommandé que chaque établissement organise un temps dédié en présentiel, afin de favoriser la mobilisation effective des équipes. La date, les horaires définis, la liste des personnels et leurs courriels académiques seront à transmettre 5 semaines à l'avance au réseau académique pour transmission à l'EAFC.

Le parcours d'autoformation national mis en ligne en novembre 2023 est désormais disponible sur la nouvelle plateforme M@gistère: <https://magistere.apps.education.fr/>

Un parcours en autoformation visant à soutenir les chefs d'établissement dans le pilotage de la lutte contre le harcèlement est maintenant disponible sur m@gistère. « **Piloter la lutte contre le harcèlement en EPLE** »
 <https://partage02.magistere.apps.education.fr/course/view.php?id=180>

Accès aux ressources et accompagnement des équipes

Toutes les informations essentielles sont disponibles sur le portail national :

 [Lutter contre le harcèlement entre élèves – éducol](#)

Tutoriels aidant les différents rôles dans la gestion de la plateforme.

 <https://nah-etab.in.phm.education.gouv.fr/nah/espace-documentaire/contenus-educatifs>